

Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

N°46 mai 2007

infos

Sommaire

Editorial

Jumelage

- Voyage à Itterswiller

Arrivée

- Le nouveau responsable des services techniques

Patrimoine

- Statues

Travaux

- Routes
- Chapelle de Keranroux

Elections présidentielles

- Résultats

Environnement

- Printemps de l'environnement
- Ordures ménagères

Urbanisme

- Nouvelles autorisations

Sécurité

- Information de vos sapeurs-pompiers
- Téléassistance par téléalarme Suite

Loisirs

- Chasse au trésor

Calendrier des manifestations

La commune et internet

Diffusion de Bréhat Infos

Les oiseaux de Bréhat

Numéros utiles

Etat-civil

Un patrimoine... hors normes !



“ Ce numéro 46 de Bréhat Infos contient des informations concernant la réfection des routes, la reconstruction du clocher de Keranroux, la réfection d'une statue à l'église, la nouvelle réglementation des autorisations d'urbanisme, l'environnement, l'arrivée d'un responsable des services techniques...

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont, pour leur part, largement consacrés aux questions budgétaires.

Le point commun entre tous ces éléments n'est pas évident mais il est réel : le patrimoine communal et plus précisément, pour ce qui concerne l'action municipale, la gestion du patrimoine communal sous diverses facettes.

Les travaux des routes et de Keranroux sont la manifestation visible de l'entretien du patrimoine communal. La réfection d'une statue l'est peut-être moins mais tout aussi nécessaire. Qu'il soit civil ou religieux, d'utilité quotidienne ou culturelle, la commune se doit d'entretenir ce patrimoine.

Pour cela elle doit veiller à ses finances et à son patrimoine financier. En ce début d'exercice 2007, il faut souligner que l'endettement net de la commune était nul. Ce qui signifie que la trésorerie disponible était supérieure au solde à rembourser des emprunts. Non par hasard ou par manque de projets mais en raison d'une volonté du conseil municipal de permettre à la commune de faire face sereinement aux investissements en cours (routes) et à venir (station d'épuration, caserne des pompiers...).

Si la commune a décidé de recruter un responsable des services c'est aussi pour mieux entretenir notre patrimoine.

La deuxième manifestation du Printemps de l'environnement a montré l'importance que la commune accorde à ce sujet. La station d'épuration améliorera la qualité de l'eau rejetée en mer après traitement ("qualité baignade") et donc contribuera à la protection de notre patrimoine... naturel.

Nous avons en effet la chance de bénéficier d'une flore et d'une faune qui font la joie des naturalistes, des visiteurs et bien-sûr de nous-même.

Le patrimoine bréhatin c'est aussi le patrimoine bâti. Les modalités des autorisations d'urbanisme changent au 1^{er} juillet 2007. La réglementation d'urbanisme est souvent tatillonne pour des détails et parfois étonnamment accommodante pour des changements visuels beaucoup plus importants. Notre responsabilité collective est d'agir pour éviter de dégrader la qualité de notre environnement... même quand les règles, hélas, le permettent.

Le patrimoine bréhatin regroupe des éléments importants bien au-delà des paysages et de l'environnement, des bâtiments ou des objets : une histoire, une culture, une manière de vivre ensemble, dont nous sommes tous un peu dépositaires sans forcément en être conscients. Mais cela demanderait de longs développements !

Pour conclure (provisoirement), si nous disposons aujourd'hui d'un patrimoine hors normes, c'est aussi parce que la commune a appliqué, depuis longtemps, par avance, des règles de bon sens et de protection qui ont parfois été rendues obligatoires, ultérieurement, par des lois et des règlements.

A nous tous de tenter de réaliser dès aujourd'hui, dans l'intérêt général de la commune, de ses habitants et des générations futures, ce qui paraîtra évident demain et que la loi rendra alors peut-être obligatoire...

Jean-Luc Le Pache
Adjoint au maire

Jumelage

Voyage à Itterswiller



Arrivée

Le nouveau responsable des services techniques



Monsieur André Bredon est le nouveau responsable des services techniques de la commune. Agé de 54 ans, marié et père de quatre enfants, il a pris ses fonctions à Bréhat le 5 mars dernier. Il nous arrive de Salies de Béarn, station thermale de 5 000 habitants des Pyrénées Atlantiques. Il y était responsable du centre technique municipal et encadrait 33 personnes travaillant dans dix corps de métier différents. Avant d'intégrer la fonction publique territoriale, André Bredon a été chef d'entreprise dans le bâtiment. Il avait le souhait de venir, un jour, travailler en Bretagne pour la qualité de vie et la présence de la mer. Outre la famille, la passion d'André Bredon est, en effet, la pêche à la ligne ! L'attrait d'une île a fait le reste... Nous souhaitons pleine réussite à Monsieur Bredon dans l'exercice de ses fonctions qui sont importantes pour le bon fonctionnement et la qualité du service aux habitants.

Une trentaine de Bréhatins, dont le maire et la présidente du Comité de jumelage, ont séjourné à Itterswiller du 11 au 14 mai. Le samedi soir, un dîner a réuni la délégation bréhatine et les amis d'Itterswiller à la salle des fêtes. Le dimanche, une messe a été célébrée par le curé du village. Ensuite, lors d'une cérémonie officielle, une gerbe a été déposée au monument aux morts. Puis les maires d'Itterswiller, Robert Keller, de Bréhat, Yvon Colin, la présidente du Comité de jumelage, Marie-

Thérèse Colin et la sénatrice-maire de Herbsheim (Bas-Rhin), Esther Sittler, ont pris la parole. Les intervenants ont rappelé et célébré l'histoire d'amitié sincère qui unit les deux communautés depuis trente deux ans. A la salle des fêtes après une démonstration de danse traditionnelle et l'échange de cadeaux, le vin d'honneur réunissait les deux populations. Le lundi, la visite du Four à chaux, une fabrique de poterie sur la ligne Maginot achevait le programme de ce séjour convivial.

Patrimoine

Statues

La statue de la Vierge dont le mauvais état avait été décelé en août dernier, à l'occasion de la visite organisée le 15 août par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine religieux de l'île de Bréhat, a retrouvé sa place dans le chœur de l'église. Elle a été restaurée par l'atelier Soula de St Clet. Le coût est de 2 500 €. La commune a également décidé la restauration de la statue de St Riom. Le travail est en cours dans un autre atelier. L'Association pour la sauvegarde du patrimoine religieux de l'île de Bréhat participe au financement de ces restaurations pour 500 €.



Elections Présidentielles

Résultats



	Premier tour 22 avril 2007		Deuxième tour 6 mai 2007	
Inscrits	479		480	
Votants	420	87,68%	421	87,71%
Exprimés	417	87,06%	402	83,75%
Besancenot	18	4,32%		
Buffet	5	1,20%		
Schivardi		0,00%		
Bayrou	109	26,14%		
Bové	11	2,64%		
Voynet	7	1,68%		
Villiers	10	2,40%		
Royal	63	15,11%	148	36,82%
Nihous	7	1,68%		
Le Pen	35	8,39%		
Laguiller	1	0,24%		
Sarkozy	151	36,21%	254	63,18%

Travaux

Routes

Tout le monde a pu constater que de gros travaux ont été réalisés sur les réseaux des routes et chemins de l'île. Monsieur le maire, pouvez-vous pour commencer, donner quelques chiffres ?

Cinq kilomètres de routes ont été refaits. Quatre kilomètres pour les routes communales et un kilomètre pour la voie départementale ? Je n'oublierai pas la place du Bourg.

Pourquoi réaliser un programme de réfection des routes aussi important ?

La dernière tranche date d'il y a dix ans. Ce programme est la suite logique de ce qui avait été réalisé à l'époque. Depuis, de nombreux travaux d'effacement (d'enfouissement) de réseaux électriques et téléphoniques ont été menés. Il devenait donc possible de refaire les routes. De plus, de nombreuses portions de routes n'avaient pas été refaites depuis le début des années 1960, essentiellement d'ailleurs sur la voie départementale.

Pourquoi la route d'accès au cabinet médical n'a t-elle pas été goudronnée ?

Ce n'est pas un oubli. La réponse est toute simple : ce n'est pas une route communale. Le chemin, utilisé depuis la construction du cabinet médical, fait partie d'une parcelle appartenant à un propriétaire privé.

Pourquoi la commune a t-elle choisi cette couleur rose ?

Elle ne l'a pas choisie ! La couleur du gravillonnage est la même que celle utilisée précédemment. C'est une couleur imposée par les Bâtiments de France.

Vous avez parlé d'effacement des réseaux. Il en reste encore beaucoup à faire ?

L'essentiel est désormais réalisé. Il reste trois secteurs : Krec'h Simon, Quilleboeuf et Bec Pen ar Ouen au Port-Clos. Quilleboeuf sera traité dès 2008.

Chapelle de Keranroux

Après une très longue attente, les travaux de réfection du clocher de Keranroux ont enfin été réalisés par l'entreprise Lefevre. Ils ont consisté à démonter et remonter le clocher qui était en très mauvais état et qui était devenu dangereux. Le coût de l'opération s'est élevé à 25 000 € hors taxes. Les financeurs de l'opération sont la Région et le département pour 5 000 € chacun, l'Association pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine religieux de Bréhat pour 2 000 € et la commune pour le solde soit 13 000 €.



Pourquoi cette distinction entre commune et département ?

Chaque collectivité doit s'occuper de son patrimoine et financer les travaux.

Cela coûte t-il cher ?

Oui, très cher même. La partie communale coûte près de 300 000 €, avant subvention (100 000 €) et récupération de la TVA (50 000 €). La partie départementale revient, elle, à 180 000 €.

Le Printemps de l'environnement

La manifestation s'est déroulée les vendredi 18 et samedi 19 mai 2007 à la salle polyvalente.

La journée de vendredi était consacrée à plusieurs présentations-débats qui ont donné lieu à de très nombreuses questions techniques mais aussi plus politiques. Le maire, Yvon Colin et René Boué, conseiller municipal en charge de l'environnement et organisateur de ces deux journées, sont intervenus au côté des différents experts invités.

Jean-Michel Belotte (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt) a présenté la nouvelle station d'épuration qui utilise une technique à la fois nouvelle dans les Côtes d'Armor mais largement éprouvée au-delà. Face aux questions parfois teintées de scepticisme sur les résultats futurs de la station, il a été rappelé que le constructeur s'est engagé sur des moyens mais aussi sur des résultats. Les services de l'Etat assureront un contrôle périodique des performances de la station.

Ensuite, Mathieu Roland (société Axis) a présenté les dispositions régissant l'assainissement non collectif et les différentes techniques, plus ou moins coûteuses qui peuvent être mises en œuvre. Il a rappelé que, bizarrement, les particuliers n'étaient tenus qu'à une obligation de moyens et non pas à une obligation de résultat, contrairement aux stations d'épuration. Le maire a rappelé que la commune avait créé un SPANC (service public d'assainissement non collectif) mais que la mise en œuvre pratique restait à venir puisque



L'association des pêcheurs plaisanciers de l'île de Bréhat était représentée par son président, Roland Kerjolis et son trésorier Jean-Claude Bohm.

le prestataire qui réalisera les contrôles n'a pas encore été choisi.

Daniel Trehin, président et Jean-Pierre Descombris, directeur général du Siredom Paris-Sud ont présenté leur structure qui gère dix-sept déchetteries et qui est au service de 800 000 habitants. Les volumes et les besoins sont très éloignés de ceux d'une collectivité comme Bréhat. A titre d'exemple, l'accès aux déchetteries est subordonné à la possession d'une carte et chaque dépôt est pesé et facturé à la commune du déposant. Mais ils ont proposé avec beaucoup de chaleur de mettre leur expérience au service de notre commune si celle-ci le souhaitait.

Jean-Yves Menou, le président du SMITRED, a présenté ce centre de traitement et de valorisation des déchets, connu également sous le nom commercial de Valorys et qui traite les déchets bréhatins. Comme Daniel Trehin et Jean-Pierre Descombris, Jean-Yves Menou est un passionné de son sujet et il a répondu très directement aux questions techniques mais aussi relatives à la santé publique qui lui étaient posées. Le SMITRED est une structure de pointe en la matière. Un stand de présentation avait été monté sous l'auvent de la salle polyvalente et l'on pouvait y voir et y entendre en particulier une poubelle qui parlait ! Succès garanti auprès des petits et des grands quand on peut joindre l'utile à l'agréable !

Pour clôturer la première journée, le maire Yvon Colin, a présenté, sous forme de diaporama, les premiers résultats d'une étude réalisée par le cabinet Tecmar à la demande du Conseil général des Côtes d'Armor. La commune avait demandé et reçu l'autorisation d'utiliser ce document pour ce Printemps de l'environnement. Cette étude analyse, selon plusieurs critères, les différents sites qui pourraient recevoir, tant à Bréhat que sur le continent, le transport de marchandises (produits frais ou non). Le maire a rappelé que la responsabilité du transport de marchandises (et de l'étude) appartenait au Conseil général mais que la commune aurait à se prononcer sur le ou les sites portuaires bréhatins. Il a rappelé également que la commune avait choisi, avant que



Montage d'un composteur.

les textes ne le permettent plus, de modifier le PLU pour rendre les terrains de l'actuelle décharge constructibles et ne se fermer aucune possibilité. Mais les décisions sur l'emplacement de la déchetterie et du port n'ont pas encore été prises. De nombreuses interventions sont venues de l'assistance. A titre d'illustration, l'une pour s'étonner, avec raison, que le cabinet puisse proposer une solution portuaire alors qu'il n'y a aucune possibilité de route, l'autre pour s'interroger sur l'éventuelle nécessité d'une étude d'impact, ce qui sera bien entendu le cas, le moment venu.

Le vendredi matin était consacré au compostage. René Boué a répondu à toutes les questions pratiques que l'assistance lui a posées. L'expérience d'utilisatrices présentes dans la salle a montré que l'utilisation d'un composteur était facile. La projection d'un CD rom consacré au sujet a permis également de traiter des aspects divers sous une forme ludique. On aura retenu un conseil : « Il faut brasser » de temps à autre le contenu de son composteur. Cela fonctionne de façon préventive ou curative !

René BOUE avait réservé une surprise aux participants en les invitant à monter eux-mêmes les différents composteurs présents devant la salle polyvalente et qu'un esprit malin avait préalablement démontés. Une activité à la fois utile et ludique

QUELQU
DES INTER

Daniel Trehin



Jean-Pierre Descombris



Jacques Potier



L'association VivArmor Nature était représentée par deux de ses adhérents bréhatins Jean-Marie Henninger et Jean-Louis Le Danvic.

dont chacun a retenu un simple enseignement : cela est facile mais il vaut mieux être plusieurs pour réaliser ce montage et réfléchir quelques minutes avant de se lancer dans les opérations.

En début d'après-midi, Jacques Potier a, une nouvelle fois, enchanté les petits et les grands en présentant un diaporama des oiseaux marins de Bréhat, monté à partir des photos qu'il réalise tout au long de l'année. Des photos magnifiques des oiseaux posés ou en vol, à la naissance ou adultes. S'il précise qu'il n'est pas ornithologue, Jacques Potier a su commenter ses clichés de façon très pédagogique et très vivante. En prenant soin avant les photos de chaque oiseau d'en rappeler les caractéristiques (taille, poids, période d'observation à Bréhat...). Il a été chaleureusement applaudi.

LES UNS
INTERVENANTS



Marion Segaud



Jean-Yves Menou



Marion Segaud, sociologue et professeur à l'Université du Littoral avait accepté de conclure ces deux journées. Elle a mis l'accent sur deux aspects particuliers. Tout d'abord l'importance de la question du traitement des déchets, qui si elle a toujours existé, a désormais une importance planétaire. Ensuite l'intérêt de discuter de l'intérêt collectif, c'est-à-dire du bien commun. Elle a rappelé que nous sommes confronté au phénomène que les anglo-saxons ont appelé NIMBY ce qui veut dire *not in my back yard*, en français *surtout pas chez moi*.

« Ce qui signifie que l'on comprend ce qui relève de l'intérêt général pourvu que cela ne perturbe pas notre espace quotidien et personnel. »

« Par delà le débat, il y a donc l'idée d'une co-production du bien commun, de l'intérêt général, qui a traversé ces journées et qui appelle celle de la solidarité citoyenne. Mais ne nous leurrons point : cette co-production, si elle produit une dynamique entre la diversité des partenaires, ne peut se faire qu'avec un véritable travail, mettant en scène une infinité de compromis donc de négociations entre les porteurs de différents points de vue. Mais n'est-ce pas là une nouvelle chance pour la démocratie ? »



Le SMITRED (Syndicat intercommunal qui traite nos ordures) était présent. Son président, Jean-Yves Menou est intervenu le vendredi.

Ordures ménagères : rappel des horaires et des modalités de ramassage

La feuille encartée dans ce Bréhat Infos n°46 reprend les jours de ramassage des ordures ménagères, des boîtes de conserve et des petites ferrailles ainsi que les conseils pratiques.

Les poubelles doivent être mises en bord de route la veille au soir et ramassées aussitôt après le passage du camion.

Les boîtes de conserve ne doivent pas être enfermées dans des sacs plastiques mis au bord de la route sans considération du jour de ramassage. Elles doivent, la veille de ce jour, être entreposées dans un conteneur (poubelle, bac...) qui peut être facilement vidé par les employés municipaux.

Pour le ramassage des verres, il est désormais demandé à chacun de déposer ses verres dans les 35 conteneurs prévus à cet effet et qui sont situés un peu partout dans l'île.

Les verres doivent être déposés directement dans les conteneurs et non pas à côté ou sur le dessus de ces derniers.

En vacances comme à la maison, en été comme en hiver, **JE TRIE**

Surtout, ne mettez pas de verre dans la poubelle. Je ne dois pas rester sur le volet public. Et rangez-moi très vite chez moi.

Il faut mettre les boîtes de conserve, les contenants spéciaux aux points déchets sur file (verres, ordures ménagères, bidons de peinture et restes).

Dans ma poubelle, je mets uniquement les ordures ménagères. Pas de bouteilles ni flacons, ni boîtes de conserves, ni canettes, ni ferrailles.

Je mets mes boîtes de conserve et mes canettes la veille au soir du jour de la collecte des ferrailles ou dans les contenants spéciaux aux points déchets sur file.

Je fais tout mon possible pour ne pas mettre dans ma poubelle mes déchets de cuisine ni tout ce qui est compostable. Je composte sur tas ou jardin ou utilise un composteur individuel. Je diminue ainsi mes déchets de 200 Kg par personne et par an.

Nouvelles autorisations

Le 1^{er} juillet 2007 entrent en vigueur de nouvelles dispositions concernant les autorisations d'urbanisme et en particulier le permis de construire.

Elles ont pour objectif de :

- réduire le nombre d'autorisations
- limiter les sources de contentieux
- simplifier les procédures
- garantir les délais d'instructions
- clarifier les responsabilités

Les procédures sont regroupées et simplifiées.

Il n'y a plus que trois types de permis :

- le permis de construire qui concerne les constructions neuves et les travaux effectués sur des bâtiments existants
- le permis d'aménager qui concerne à Bréhat essentiellement les installations diverses
- le permis de démolir qui est soumis aux dispositions nationales de protection mais aussi aux dispositions locales

Pour chacune de ces catégories, le code de l'urbanisme énumère de façon claire, simple et précise les travaux et aménagements :

- soumis à autorisations
- soumis à déclaration
- qui ne sont soumis à aucune formalité

en raison de leur faible importance ou de leur caractère temporaire

Les délais d'instruction sont connus et certains

Il n'y a plus qu'une procédure unique de dépôt et d'instruction des demandes. Le délai d'instruction de droit commun est de :

- un mois pour les déclarations
- deux mois pour les permis de construire de maisons individuelles
- trois mois pour les autres permis de construire et d'aménager

Ce délai est connu par le demandeur dès le dépôt du dossier en mairie. Ce délai n'est allongé que dans les cas où les caractéristiques du projet imposent de consulter un service ou une commission (architecte des bâtiments de France, commission de sécurité...). Cet allongement doit être notifié dans le mois qui suit la demande.

Le code de l'urbanisme liste de façon précise et limitative les pièces nécessaires à l'instruction en fonction des caractéristiques des projets. La demande de pièces manquantes devra être notifiée dans le délai d'un mois après le dépôt du dossier en mairie. Seule l'absence d'une ou plusieurs de ces pièces entraîne la suspension du

délai d'instruction, si elle est notifiée dans le délai d'un mois à compter du dépôt du dossier.

Le nouveau mécanisme mis en place apporte une garantie du respect des délais d'instruction. En cas de silence de l'autorité compétente à l'issue du délai porté à la connaissance du demandeur, le permis et la déclaration sont acquis de manière tacite.

Le contrôle de la fin des travaux est simplifié

Il n'y a plus de certificat de conformité. Dans la déclaration d'achèvement des travaux, le bénéficiaire s'engage sur l'achèvement de la construction et sur le respect de l'autorisation.

L'autorité compétente dispose d'un délai à compter du dépôt de la déclaration d'achèvement des travaux pour procéder au contrôle sur place. Dans certains cas, ce contrôle est obligatoire.



Sécurité

Information de vos sapeurs pompiers



Depuis l'année 2000, votre service d'incendie et de secours est départemental et non plus communal comme par le passé.

Les pompiers peuvent intervenir pour toutes sortes d'interventions.

Pour cela vous devez impérativement composer le 18 ou le 112 sur votre cadran de téléphone.

Vous serez alors en liaison avec un pompier de St Brieuc.

Vous donnerez vos nom, adresse, numéro de téléphone...

Les pompiers de Bréhat seront immédiatement appelés grâce à leur « Bip » et auront les renseignements nécessaires pour vous porter secours.

Attention, même un simple

transport par les pompiers doit passer par le 18 ou le 112 ! Les pompiers n'assurent pas un service de « taxi » !

Si le médecin est absent ou n'est pas joignable, n'hésitez pas à composer le 15, numéro du SAMU.

Si vous êtes une personne seule, ou avec des problèmes de santé, il existe des « Bipeurs personnels ». Ce petit médaillon peut vous sauver la vie.

Pour les nids de guêpes, il faut appeler une entreprise spécialisée. Renseignez-vous et notez les numéros utiles.

Vos pompiers sont qualifiés et sont équipés avec du matériel performant, vous pouvez leur faire confiance.

Téléassistance par téléalarme...

Suite

Nous tenons à la disposition des personnes intéressées par ce système rassurant et sécurisant qu'est "Biotel" de la documentation consultable en mairie. Celle-ci nous a été fournie par différentes sociétés de la région.

A noter qu'il existe également un système Biotel plus élaboré puisqu'il vous permet en plus de répondre au téléphone, si vous n'êtes pas à proximité de votre appareil, à l'aide d'un deuxième bouton situé sur

vos médaillons. C'est un plus non négligeable.

Si vous le souhaitez, pour une aide éventuelle, vous pouvez vous renseigner auprès de votre mutuelle ou de votre caisse de retraite.

La commune et Internet

La commune dispose d'un site internet destiné à l'information des habitants et résidents. Son adresse : iledebrehat.fr ou ile-de-brehat.fr. Outre des informations pratiques (horaires et tarifs municipaux, réglementation sur les feux et le bruit...) vous y trouverez les procès verbaux intégraux des séances de conseil municipal dès

leur approbation. Et bien sûr les derniers numéros de Bréhat Infos. Si vous souhaitez être averti par courriel de la parution du prochain numéro de Bréhat Infos et de sa disponibilité sur le site de la commune, envoyez un message en ce sens à :

Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr

Loisirs

Chasse au trésor

La deuxième chasse au trésor organisée par l'Amicale laïque et le Comité des fêtes s'est déroulée le 15 avril. Elle a réuni 65 pirates de tous les âges, grands et petits. Les questions ont été soigneusement préparées par Eric Grison.

Elles ont permis à chaque équipe de découvrir différents coins de l'île, du Nord au Sud, pendant toute une journée. Des lots offerts par de

nombreux commerçants de l'île ont récompensé les pirates vainqueurs autour d'un goûter.



L'équipe des pirates vainqueurs.

Cliché Babeth Cadoux

Diffusion de Bréhat Infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21 x 29,7 cm), timbrées à votre adresse à la mairie. L'affranchissement actuel est de 2,11 euros. Bréhat Infos paraît trois à quatre fois par an. Voir aussi la rubrique La commune et Internet.

Calendrier des manifestations

Les manifestations annoncées par le Comité des fêtes sont les suivantes :

Courant juillet :

randonnée contée musicale avec Yann Quéré.

Dimanche 22 juillet :

dégustation de vin d'Itterswiller organisée par le Comité de Jumelage. Place du Bourg.

Dimanche 22 juillet :

concert de bombarde avec les sonneurs Baron et Anneix, chants bretons. Eglise. 20 H 45.

Du 28 au 31 juillet et du 4 au 7 août :

exposition de peinture et sculpture. Salle polyvalente. Entrée libre.

Jeudi 2 août :

fest-noz avec "Mervili". Musique bretonne (violin, vielle à roue, bombarde). Salle polyvalente. A 21 H.

Dimanche 5 août :

vide-grenier. Terrain des sports. Inscription au Syndicat d'initiative ou au 02 96 20 05 19.

(fournir une photocopie de la carte d'identité et indiquer une adresse à Bréhat)

Mercredi 8 août :

concert "Ars di Cello", sextuor de violoncelles. Eglise. A 15 H.

Vendredi 10 août :

concert par l'ensemble "Thersis", orgue, violon et hautbois. Eglise. 20 H 45.

Lundi 20 août :

concert "Mervili". Salle polyvalente. 20 H 45.

Les séances de cinéma d'été reprendront également les mardis et les vendredis.

Les manifestations sont annoncées sous réserve d'éventuelles modifications.





Les oiseaux de Bréhat

Les Goélands

MARIN	BRUN	ARGENTE
		
taille 70 cm	56 cm	60 cm
poids 1,650 kg	0,825 kg	1 kg

Photo Jacques Potier

Numéros utiles

- SAMU 15**
- POMPIERS 18**
- POLICE 17**
- APPEL URGENCE EUROPEEN**
(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus) **112**
- CENTRE ANTI-POISONS**
RENNES **02 99 59 22 22**
- Mairie** **02 96 20 00 36**
Télécopie 02 96 20 01 92
- Médecin Bréhat** **02 96 20 09 51**
Dr Cao-Thian
- Police Bréhat** **06 17 41 59 15**
Eric Grison
- Gendarmerie**
Bréhat (été) **02 96 20 04 21**
Paimpol **02 96 20 80 17**
- Petit train** **06 86 77 85 46**
routier **02 96 20 04 06**

Etat-Civil

Naissances

Malo, Elie, Jacques
GALANT 4 mai 2007

Mariages

Yann, Alain, Michaël, Nicolas
BULTEEL et Mélanie, Albertine,
Rina GOUDALIEZ 19 mai 2007

Jean-Christophe, Eric, Philippe
BERNARD-HERVÉ et Sylvie, Cécile,
Eugénie DUBREIL 26 mai 2007

Décès

Michel BOCHER 21 mars 2007

Pauline KERJOLIS,
veuve MARTELLIERE 25 avril 2007

France MEVEL,
épouse HERVE 2 mai 2007

Nicolle, Marie, Louise PRIGENT
veuve PICARD 15 mai 2007

Directeur de la publication :
Yvon COLIN, maire
Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr.

Coordonnateur :
Jean-Luc LE PACHE, adjoint
jean-luc.le-pache@wanadoo.fr

Réalisation :
J'imprime
Impasse des Longs Réages
22194 Plérin
Tél : 02 96 58 02 03

